

1. BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise 3FK-CONSEILS - SIREN : 904893062										Néant ☐					
Durée de l'exercice en nombre de mois 12										Durée de l'exercice précédent 12					
										Exercice N clos le 31/12/2024					
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial									010		012			
	Immobilisations incorporelles - Autres									014		016			
	Immobilisations corporelles									028	47 330	030	8 325	39 005	
	Immobilisations financières (1)									040	37 684	042		37 684	
	TOTAL I (5)									044	85 014	048	8 325	76 689	
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production									050		052			
	Stocks marchandises									060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes									064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés									068	1 800	070		1 800	
	Créances autres (3)									072	5 350	074		5 350	
	Valeurs mobilières de placement									080		082			
	Disponibilités									084	4 690	086		4 690	
	Charges constatées d'avance									092		094			
TOTAL II									096	11 840	098		11 840		
TOTAL GENERAL (I + II)										110	96 854	112	8 325	88 529	
PASSIF												Exercice N NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel									120		5 000			
	Ecart de réévaluation									124					
	Réserve légale									126		500			
	Réserves réglementées									130					
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...									131					
	Report à nouveau									134		31 524			
	Résultat de l'exercice									136		12 571			
	Subventions d'investissement									137					
	Provisions réglementées									140					
	TOTAL I									142		49 595			
Provisions pour risques et charges									TOTAL II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées									156		25 957			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									164					
	Fournisseurs et comptes rattachés									166		977			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)									169	4 248	172	8 800		
	Comptes courants d'associés									173					
	Autres dettes									175					
	Produits constatés d'avance									174		3 200			
TOTAL III									176		38 934				
TOTAL GENERAL (I + II + III)										180		88 529			
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	83 699							
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184								

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Désignation de l'entreprise 3FK-CONSEILS - SIREN : 904893062										☐					
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2024		N-1 clos le 31/12/2023			
Ventes de marchandises				dont export et livraisons intracommunautaires		209		210							
Production vendue biens						215		214							
Production vendue services						217		218		120 042					
Production stockée								222							
Production immobilisée								224							
Subventions d'exploitation reçues								226							
Autres produits								230							
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232		120 042		113 233					
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234				2 487					
Variation de stock (marchandises)						236									
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238									
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						240									
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier				242		63 029		73 896					
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243		714		244		4 482					
Rémunérations du personnel						250		1 034		940					
Charges sociales						252		126							
Dotations aux amortissements		dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255				254		8 080					
Dotations aux provisions						256									
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259				262		25 881					
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260											
Total des charges d'exploitation (II)						264		102 632		77 568					
1 - Résultat d'exploitation (I - II)						270		17 410		35 665					
Produits financiers				(III)				280							
Produits exceptionnels				(IV)				290							
Charges financières				(V)				294		1 549					
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes		347				300		180					
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles		348											
Impôts sur les bénéfices				(VII)				306		3 110					
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)						310		12 571		30 315					
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2				312		12 571					
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316								
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318		3 651						
	Provisions non déductibles						322								
	Impôts et taxes non déductibles						324		3 110						
	Divers dt intérêts excédentaires		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330			1 402			
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier (Part de loyers de réintégration)				249				251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999						
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997					
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle		986		Zone franche urbaine		987				342				
	France Ruralités Revitalisation (FRR)		181		Jeune entreprise innovante		989								
	Zone restruct. défense		127		Zone revitalisation rurales		138								
	Bassins d'emploi à redynamiser		991		Investissements et souscriptions outre-mer		344								
	ZFANG 44 quaterdecies		345		Zone de développement prioritaire		993								
	Bassins urbains à dynamiser – BUD		992												
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit				346						350			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655									
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643									
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645									
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647									
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648									
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641									
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990									
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649										
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2				352		20 734		354			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)								356							
Déficits antérieurs reportables												360			
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2				370		20 734		372			

**3FK-CONSEILS**

Société à Responsabilité Limitée au capital de 5 000 €
21 RUE DANIELLE CASANOVA, 95140 GARGES-LES-GONESSE
RCS de PONTOISE B 904 893 062

**Extrait du procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
de l'exercice clos le 31/12/2024*****Proposition de résolution et vote de l'affectation de résultat***

En date du 17/04/2025, a eu lieu l'assemblée générale ordinaire de la société. Entre autres résolutions, il a été adopté la résolution suivante :

~~~

**Résolution d'affectation du résultat**

Il est proposé l'affectation du résultat, à savoir :

**un bénéfice de 12 571 €**

De la manière suivante :

Affectation de 12 571 € au compte Report à Nouveau.

- le compte Report à Nouveau est désormais créditeur de 44 095 €.

Versement de 27 396 € en dividendes :

- dont 27 396 € provenant du Report à Nouveau.

Ces dividendes sont éligibles à l'abattement fiscal de 40 % pour les personnes physiques y ayant droit, en application de l'article 158.3 du Code Général des Impôts.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.**